

La relance «à la retirette»

Le professeur Joseph Deiss parle d'or. Il rappelle à ses collègues du Conseil fédéral qu'il n'est pas sage de s'accrocher à la rigueur budgétaire et de couper dans les dépenses de l'État en pleine récession économique. La contrainte constitutionnelle du frein à l'endettement brandi par Kaspar Villiger doit, en effet, tenir compte de la situation conjoncturelle.

L'ancien «Monsieur Prix» a raison. Il insiste sur la nécessité de combattre les ententes cartellaires et le cloisonnement du marché intérieur qui font obstacle à la croissance.

Le démocrate chrétien Joseph Deiss a la fibre sociale. Il veut mettre en œuvre tous les modèles possibles pour limiter la casse provoquée par la crise, à commencer par la mise à disposition de places d'apprentissage pour les jeunes.

Le chef du Département de l'économie fait de légitimes mises en garde. Mal orientés ou trop tardifs, les plans de relance tombent parfois à côté de la cible. Encourager aujourd'hui la construction ne permettrait pas de freiner les pertes d'emploi qui touchent la banque, l'assurance ou l'aviation.

Comme patron de l'économie suisse, le conseiller fédéral Joseph Deiss devrait cependant aller plus loin. Et mettre en œuvre le mandat fixé par la Constitution : assurer une évolution régulière de la conjoncture. Une panoplie très complète permet à la Confédération de conduire une action anticyclique. Les plans de relance par l'encouragement à l'investissement sont bien connus. La Constitution a aussi l'audace de préco-

niser des rabais ou des hausses d'impôts et de taxes. L'impôt direct, toujours en décalage dans le temps, se prête mal à l'intervention sur la conjoncture. Mais une baisse de la TVA - pour autant qu'elle soit répercutée - offrirait un bol d'air immédiat à la consommation intérieure. Une réduction des prélèvements sur les salaires aurait aussi un effet direct sur la charge des entreprises et le revenu des ménages. Pascal Couchepin, l'ancien ministre de l'économie s'est judicieusement souvenu des vertus anticycliques des allègements de cotisations lorsqu'il s'est agi de défendre la révision de la loi sur l'assurance chômage.

La maîtrise de la conjoncture économique n'est pas chose facile. Les «y a qu'à» ont toujours tort. Mais on peut attendre du gouvernement qu'il étudie tous les aspects d'une véritable politique conjoncturelle. La Constitution donne de larges pouvoirs à l'État pour combattre les crises, y compris des mesures urgentes qui, bien préparées, peuvent entrer en force en l'espace d'une seule session parlementaire. Par a priori idéologique, l'État affiche un traditionnel scepticisme face aux interventions dans le domaine économique. Son attentisme l'amène à intervenir lorsqu'il est trop tard. Le débat parlementaire prévu pour ce printemps se tiendra alors que la récession est déjà vieille d'une année. AT

La Constitution a aussi l'audace de préconiser des rabais ou des hausses d'impôts et de taxes.

Sommaire

Dossier de l'édito: Conjoncture: le frein plutôt que l'accélérateur (p. 2)

Amnistie fiscale: Une pratique douteuse très en vogue (p. 3)

Réforme du gouvernement: L'introuvable nouvelle formule (p. 4)

Architecture écologique: Urbanisation zéro CO₂ (p. 5)

Forum: Pour financer sûrement et solidairement le système de santé (p. 6)

Cinéma suisse: Faire des films, juste des films (p. 7)

Conjoncture : le frein plutôt que l'accélérateur

Tournant le dos à l'économie de guerre strictement réglementée, la Suisse a adopté dès 1947 une politique de non-intervention sanctionnée par la Constitution. La Confédération ne pouvait déroger à la liberté du commerce et de l'industrie que pour protéger l'agriculture et d'autres branches économiques menacées, les régions défavorisées et pour garantir l'approvisionnement du pays. La prospérité de l'après-guerre a vu se succéder les périodes de surchauffe. Bridée par la Constitution, la Confédération a dû recourir au droit d'exception pour maîtriser l'inflation. De 1964 à 1973, pas moins de sept arrêtés urgents de stabilisation ont été adoptés sans coup férir, en dérogation de la Constitution.

Le paysage économique a changé suite à la grande crise pétrolière. L'intervention de l'Etat devenait indispensable, non seulement pour freiner,

mais aussi pour relancer l'activité économique. Un intense débat idéologique s'est ouvert pour adapter la Constitution à la nouvelle donne. Un premier «article

conjoncturel» a échoué devant le peuple en 1975. Une seconde mouture a passé en 1978. Ce texte, qui permet une très large intervention de l'Etat fédéral, est repris et

complété dans la nouvelle Constitution (voir ci-contre). Mais son utilisation a été parcimonieuse. Il n'a servi que deux fois jusqu'à aujourd'hui.

En 1991, au début de la grave crise de la dernière décennie, la gauche (postulat Ernst Leuenberger) demande, en vain, l'adoption d'un plan de relance. La majorité politique préfère un programme de revitalisation de l'économie par un renforcement des conditions de concurrence. Il faut attendre 1997 pour que le parlement se décide à mobiliser 560 millions à titre d'encouragement à l'investissement. L'évaluation de ce «programme d'impulsion» tardif est officiellement favorable. Il aurait induit 2,4 milliards d'investissements et créé 24 000 emplois dans le pays. *at*

L'intervention dans les textes

La politique conjoncturelle de la Confédération est fixée par un long article de la nouvelle Constitution fédérale:

Art 100 (extraits)

1. - *La Confédération prend des mesures afin d'assurer une évolution régulière de la conjoncture et, en particulier, de prévenir et combattre le chômage et le renchérissement.*

4. - *La Confédération, les cantons et les communes fixent leur politique budgétaire en prenant en considération la situation conjoncturelle.*

5. - *Afin de stabiliser la conjoncture, la Confédération peut temporairement prélever des suppléments ou accorder des rabais sur les impôts et les taxes relevant du droit fédéral.*

Le frein à l'endettement adopté par le peuple en décembre 2001 répète expressément l'obligation de tenir compte de la conjoncture:

Art 126

2. - *Le plafond des dépenses totales devant être approuvé dans le budget est fixé en fonction des recettes estimées, compte tenu de la situation économique.*

La Confédération peut en outre promulguer dans l'urgence des lois qui entrent en vigueur sans délai. Le référendum intervient a posteriori. Il est obligatoire si la loi urgente est dépourvue de base constitutionnelle (art 140 et 141). ■

Le livre

Politique budgétaire : cet obscur objet du désir

Quand la crise économique frappe, on attend la riposte de l'Etat. Qu'elle soit effective ou simplement symbolique, elle est capitale. En Suisse, fédéralisme oblige, l'action de la Confédération est problématique. *L'impossible politique budgétaire* de Robert Ayrton - troisième volume de la collection *Le savoir suisse* - discute le rôle de l'administration fédérale confrontée aux turbulences économiques. Soumis à la complexité inextricable qui régit les rapports entre les cantons et la Confédération, l'Etat est l'otage

des périodes de récession ou de surchauffe économiques. Démuni sur le plan fiscal et budgétaire, il doit se contenter de demi-mesures dont l'effet est aléatoire, voire contre-productif, quand il n'est pas anachronique. Historiquement, on lui préfère une politique monétaire active, c'est-à-dire basée sur la maîtrise du volume des liquidités en circulation. Menée par la Banque nationale suisse, elle découle de la confiance dans la capacité du marché de s'autoréguler.

Toutefois, plusieurs fois au cours du XX^e siècle, le marché a at-

teint le point de rupture. Déséquilibré, victime de spéculations, il n'a plus été en mesure de contrôler son développement. Les chutes ont été spectaculaires, voire catastrophiques. Dans ces situations extrêmes, l'intervention de l'Etat devient primordiale. Car il peut s'endetter pour investir des ressources énormes. Mais la Suisse est un cas particulier dans le contexte des systèmes fédéraux que compte la planète (Etats-Unis, Canada, Allemagne, Belgique, etc.). L'Etat central est faible, il doit compter avec l'autonomie de

vingt-six cantons souverains. La Confédération doit-elle cependant renoncer à toute initiative? C'est la question qui traverse tout l'ouvrage. Car la valeur psychologique de l'action de l'Etat, sa nature providentielle, reste essentielle. Et il en «demeure le garant et le bailleur en dernier ressort.» *md*

Robert Ayrton, *L'impossible politique budgétaire*, Le savoir suisse n°3, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2002.
www.lesavoirsuisse.ch

Une pratique douteuse très en vogue

Malgré son efficacité apparente, une amnistie fiscale est une arme aux conséquences controversées. Si elle peut rapporter gros, elle n'est pas, en revanche, un remède à toute épreuve contre la fraude.

Quoi de plus tentant pour un grand argentier que d'offrir le pardon à ses contribuables récalcitrants? D'un seul coup, il fait apparaître un patrimoine jusqu'alors dissimulé et augmente les rentrées fiscales. Il n'est dès lors pas étonnant de voir fleurir la pratique de l'amnistie dans de nombreux pays. L'Italie s'est fait une spécialité de ce grand pardon : à côté de trois amnisties générales décrétées depuis 1973 et d'une nouvelle annoncée pour cette année encore, elle a connu de très nombreuses amnisties partielles. Mais le Chili - dix-huit amnisties entre 1947 et 1958, dont dix générales; les Philippines, sept amnisties entre 1972 et 1981; et l'Argentine, une amnistie annuelle pendant les années nonante - lui disputent la palme de l'éponge fiscale. En Suisse, on parle à nouveau d'une possible amnistie, alors que le gouvernement allemand vient de déposer un projet dans ce sens.

Un besoin pressant de ressources

Les justifications avancées à l'appui d'une amnistie varient fortement : améliorer le comportement futur des contribuables, réduire l'importance de l'économie informelle, faciliter la transition vers une nouvelle forme de taxation. En réalité, l'amnistie répond d'abord à un besoin urgent de ressources publiques.

Or l'observation empirique montre précisément que les résultats d'une amnistie sont rarement à la hauteur des espérances des autorités. Deux exceptions remarquables confirment la règle. L'amnistie décidée par l'Irlande en 1988 a rapporté 750 millions de dollars au lieu des 50 attendus. Ce succès s'explique par le fait qu'il s'agissait de la première amnistie et que le gouvernement avait pris simultanément des mesures pour améliorer la perception. L'amnistie fiscale italienne de 2001 a donné

également des résultats inattendus puisque près de 50 milliards d'euros placés à l'étranger ont réapparu, dont 60% provenant de la Suisse. La très faible taxation adoptée, la confidentialité des opérations - en cas de rapatriement, l'identité du contribuable n'était pas dévoilée - et la stabilité politique et économique du pays expliquent ce succès.

Ces circonstances indiquent que l'amnistie ne constitue pas un remède généralisable contre la fraude. Au contraire, les études disponibles montrent que celle-ci, plutôt que d'encourager la morale fiscale des contribuables, incite ces derniers à spéculer sur l'amnistie suivante et donc à persévérer dans la fraude. Cette spéculation est d'autant plus justifiée que rarement l'opé-

ration se conjugue avec un renforcement significatif des contrôles fiscaux.

De plus, l'amnistie peut démotiver l'administration fiscale, parce qu'elle en souligne l'inefficacité. Enfin et surtout cette opération est marquée du sceau de l'inéquité : alors que les contribuables honnêtes paient l'intégralité de leur dû, les tricheurs, qui disposent le plus souvent de revenus élevés, bénéficient d'un traitement privilégié. *jd*

«Tax Amnesties : Alive and Flourishing», dans le dernier numéro de la revue *Finance & Common Good/Bien Commun*, janvier 2003, présentée dans *DP* n° 1550.

Armée XXI: Les socialistes se mettent hors-jeu

Pour la votation du 18 mai prochain sur la réforme de l'armée, l'assemblée des délégués du parti socialiste suisse (PSS) prône l'abstention. A première vue, la logique qui sous-tend cette décision paraît solide. Armée XXI ne correspond pas à la conception que se font les socialistes de la défense nationale : le PSS milite pour un effectif plus réduit que celui d'Armée XXI et surtout pour une enveloppe budgétaire plus modeste. Mais il ne peut se rallier à un référendum lancé et soutenu par des forces réactionnaires. Reste donc l'abstention.

En réalité ce choix est incohérent. A l'occasion d'une votation référendaire, il ne s'agit pas de se prononcer dans l'absolu pour ou contre un projet, mais de comparer ce dernier avec le statu quo. Car en cas de victoire du référendum, c'est le statu quo qui prévaut. L'abstention des socialistes est d'autant moins compréhensible que le projet Armée XXI est plus proche de leur conception que l'armée actuelle. Par leur mot d'ordre, les socialistes se mettent donc hors-jeu et favorisent les forces réactionnaires qu'ils prétendent ne pas pouvoir soutenir. *jd*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)
Ont collaboré à ce numéro:
Eric Braun
François Brutsch (fb)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Albert Tille (at)

Forum:
Fabrice Ghelfi

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

L'introuvable nouvelle formule

La réforme du gouvernement est un dossier complexe, ouvert depuis longtemps. Il paralyse une réflexion plus large sur les engagements du Conseil fédéral.

Au cours de la présente session parlementaire, le Conseil des Etats se saisit du difficile dossier de la réforme du gouvernement. Un dossier ouvert depuis des décennies, mais dont on peut craindre qu'il ne soit toujours pas mûr.

Comme les Etats-Unis, la Suisse dispose d'une forme de gouvernement qui n'a pas changé depuis la création de l'Etat moderne. Pourtant le modèle collégial, copie conforme du Directoire français imposé à notre pays par Bonaparte, a fait l'objet d'un incessant débat. Au début du XX^e siècle déjà, on discutait de l'élargissement du Conseil fédéral. Après la Deuxième guerre mondiale, commissions d'experts et rapports se succèdent: rapport Hongler (1967), commission Eichenberger (1990), groupe de travail interdépartemental (1999). Tous les modèles sont examinés, du système présidentiel au régime parlementaire en passant par l'aménagement du gouvernement collégial. C'est finalement cette dernière solution qui a été retenue.

Le Conseil fédéral n'a jamais montré un

grand empressement à organiser sa propre réforme. L'impulsion est venue du parlement en 1990, par le biais des motions Petitpierre et Rhinow. Et c'est à nouveau le parlement, plus précisément la commission des institutions politiques du Conseil des Etats, qui en 2000, tance le Conseil fédéral, trop lent à son goût à présenter un projet.

Un contrat de législature plutôt qu'une réforme

La petite réforme, consistant à créer la fonction de secrétaire d'Etat - en réalité un simple porte-serviette - échoue devant le peuple en 1996. Dès lors le Conseil fédéral se décide pour une réforme plus ample et porte son choix sur un gouvernement dit «à deux cercles»: le collège actuel, flanqué de sept ministres délégués, coresponsables politiques et chargés de domaines bien précis.

La commission du Conseil des Etats a modifié ce projet, optant pour des conseillers fédéraux suppléants, siégeant et votant au sein du collège en cas d'absence de leur conseiller

fédéral. Par ailleurs elle propose le renforcement de la présidence par un mandat de deux, voire quatre ans. Cette solution ne s'est imposée que grâce à la voix prépondérante du président, la moitié de la commission préconisant un Conseil fédéral de neuf membres. C'est dire si le consensus fait encore défaut et si le débat en plénum risque d'être mouvementé.

Cette fixation sur une réforme des structures gouvernementales conduit à négliger la réflexion sur la modification de règles informelles, propres à renforcer la cohésion du Conseil fédéral: par exemple, l'adoption d'un contrat de législature engageant l'exécutif et les partis représentés au gouvernement. *jd*

Sur ce thème: Jérôme Savary, *Des acteurs et des règles. Une analyse de la réforme du gouvernement suisse (1990-2002)*, Lausanne, octobre 2002, Cahier de l'IDHEAP 204/2002

Cancer

L'industrie florissante de l'imagerie et des tests de dépistage

Dans un livre à paraître prochainement, deux journalistes scientifiques allemands font le point de la littérature spécialisée en matière de dépistage précoce du cancer. Le bilan est tout sauf positif, excepté pour une industrie qui se nourrit de la peur des patients.

Sont en cause, des erreurs trop fréquentes de diagnostic par surestimation ou omission: des tumeurs supposées malignes se révèlent bénignes après opération ou

un test négatif ne garantit pas l'absence de cancer. Que ce soit la mammographie, le test de dépistage du cancer de la prostate ou de l'intestin, l'analyse critique des résultats permet de mettre en doute l'efficacité de telles démarches. Sur deux échantillons de 1000 femmes âgées de 50 à 60 ans, suivies durant dix ans, cinq décès dus au cancer du sein ont été enregistrés dans l'échantillon soumis à la mammographie tous les deux ans, contre huit décès pour les femmes n'ayant

pas bénéficié de cet examen.

Or ces tests sont en voie de généralisation, en Suisse également. Il suffit que le médecin ait un soupçon pour que l'assurance maladie prenne en charge le coût de l'examen. Soit les praticiens ne sont pas suffisamment informés sur l'efficacité réelle des tests et des scanners, soit ils préfèrent tranquilliser leurs patients, ou plus prosaïquement faire de l'argent.

Malgré ces lacunes, il est probable que ce qu'il faut bien appeler

une industrie va encore se développer, tant il est vrai que ce rituel du test répond à un besoin profond de se rassurer, même si cette réassurance relève parfois de l'illusion. A moins que l'Etat et les assurances ne prennent des mesures pour garantir une meilleure qualité de l'analyse des résultats - l'obligation d'une double lecture par exemple - et une information des patients. *jd*

Tagess Anzeiger, 27 février 2003

Urbanisation zéro CO₂

La Suisse connaît, avec *Minergie*, un label pour les constructions à basse consommation énergétique. Mais on peut faire encore mieux : zéro énergie fossile. Et pas seulement dans un prototype pour écolo pur et dur.

Un groupe de petits immeubles dans le sud de Londres, à vingt minutes du centre en train, apporte la démonstration qu'il est possible de concevoir un mode de vie contemporain, urbain, confortable, sans utilisation d'énergie fossile et sans aucun rejet de CO₂. Un modèle achevé en 2001, issu d'un long travail de pionniers, mais qui est maintenant suffisamment stabilisé pour être repris ailleurs dans le pays.

Les immeubles utilisent les techniques éprouvées de l'architecture écologique, sans sophistication high tech.

Ces derniers paient le surcoût de la construction, évitant ainsi de renchérir les logements, sur la base d'un accord astucieux entre les promoteurs et la commune : autorisation d'une densité accrue comme prix de l'absence d'émission de CO₂. Mais la mixité habitat/travail s'inscrit aussi dans une stratégie de réduction des besoins de déplacements ; quelques logements intègrent ainsi directement une zone destinée à l'activité professionnelle.

Les immeubles utilisent les techniques éprouvées de l'architecture écologique, sans sophistication high tech : isolation renforcée, façades plein sud vitrées avec loggia formant serre, construction étagée pour maximiser l'ensoleillement (les locaux d'activité se trouvent dans les zones d'ombre) et offrir des terrasses et jardinets à chaque logement, système de ventilation avec récupération de la chaleur (les cheminées multicolores évoquent des perroquets perchés sur le toit), récolte de l'eau de pluie pour les chasses d'eau. Mais sans fondamentalisme ou collectivisme : pas de WC secs avec récupération des matières fécales, baignoire et douche, ainsi que machine à laver dans le logement. L'ensemble comprend

une centrale chaleur-force alimentée au bois pour l'eau chaude, et un éventuel appoint de chauffage, et l'électricité. Le même bâtiment abrite l'installation biologique de traitement des eaux sales et le local attenant au terrain de sport inclus dans le programme. Des panneaux photovoltaïques sur les toits et surfaces vitrées assurent l'autonomie annuelle de quarante voitures électriques (un système calqué sur le modèle suisse de Mobility est en place pour les résidents).

Une urbanisation adaptée aux conditions locales

Les promoteurs ne recherchent pas la performance pour elle-même, ils n'ont pas le goût narcissique du prototype tou-

jours en phase d'amélioration. A partir de la première maison solaire construite par Bill Dunster pour sa famille, c'est aujourd'hui un réseau d'entreprises de diverses spécialités qui a désormais standardisé la gamme des éléments de ce type d'urbanisation, susceptibles d'être déclinés sous diverses formes et adapté aux conditions locales. En effet l'accent est mis sur la récupération et sur l'utilisation des matériaux de construction produits à proximité, ce qui devrait éviter tout risque d'uniformité. *fb*

www.minergie.ch,
www.zedfactory.com
www.bedzed.org.uk
www.bioregional.com

Partenariat entre public et privé

Le *Beddington Zero Energy Development* (BedZED), c'est la rencontre de trois partenaires privés et d'une autorité locale particulièrement sensible à la problématique du développement durable (elle a son propre *Agenda 21*). Bill Dunster est un architecte spécialisé dans la construction solaire passive, *BioRegional* est un groupe d'environnementalistes et le *Peabody Trust* est la plus grande fondation britannique de construction de logements sociaux. Sur une parcelle de 1,7 hectare, ils ont réalisé un ensemble de huitante-deux logements (de l'appartement de deux chambres à la maison mitoyenne) et 2 300 m² de bureaux et com-

Au-delà et en deçà de la frontière

La collaboration entre journaux romands et francophones étrangers se développe. Abstraction faite de l'arrivée du groupe *Hersant* en Suisse, rappelons la collaboration du *Temps* avec *Le Monde* et de *La Liberté* avec *Libération* et *La Libre Belgique*.

Dans le titre du quotidien britannique *The Times*, on remarque ces deux devises en français «Dieu et mon droit» et «Honni soit qui mal y pense».

Rouge, hebdomadaire de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) en France, a publié un supplément spécial à l'occasion de son 2000^e numéro. Ce hors série contient de nombreux fac-similés pour illustrer trente-cinq ans de militantisme à partir de l'automne 1968.

Biel-Bienne a publié un numéro spécial pour son 25^e anniversaire. En bref : 24432 articles et 10000 tonnes de papier. Frank A. Meyer et Peter Rothenbühler y ont débuté, Mario Cortesi reste le patron. *cfp*

Pour financer sûrement et solidairement le système de santé

Le 18 mai prochain, le peuple et les cantons se prononceront sur l'initiative «La santé à un prix abordable». Elle vise la maîtrise des coûts et un financement solidaire de l'assurance maladie.

Fabrice Ghelfi
Economiste de la santé

La campagne en faveur de l'initiative populaire «La santé à un prix abordable» a commencé. Soumise au peuple le 18 mai prochain, elle propose à la fois des mesures de maîtrise des coûts et un financement solidaire de l'assurance maladie. Côté coûts, elle augmente notablement les compétences de la Confédération (planification, tarifs, promotion de la qualité). Côté recettes, elle prévoit de remplacer l'actuelle «taxe de santé» (primes par tête) par un financement équilibré, fondé sur la TVA et des cotisations dépendantes du revenu et de la fortune. L'initiative alimente l'assurance maladie à partir d'une assiette large, solide et basée sur la solidarité. La solution proposée représente pour 80% des ménages le plus grand rabais fiscal de l'histoire!

Le texte de l'initiative fixe les règles suivantes pour financer les coûts de la santé: les recettes de la TVA ne doivent pas dépasser 50% des primes et le solde du financement doit être obtenu par une cotisation basée sur le revenu et la fortune. Le texte ne mentionne aucun taux, confiant cette tâche au Parlement. Les initiateurs proposent que 75% du financement soit tiré de la cotisation sur les revenus et la fortune (taux de 4.3%, en moyenne, sur les revenus de l'impôt fédéral direct (IFD) réduits de 20000 francs par ménage et de 0.3% de la fortune nette dépassant 1 million) et 25% de la TVA (1.5 point supplémentaire). Le peuple suisse ayant accepté 1% de TVA pour l'AVS, il doit pouvoir accepter un pourcentage proche pour l'assurance maladie. Enfin, l'initiative oblige les pouvoirs publics à maintenir leur contribution au système de santé à hauteur de celle de l'année 1997 indexée, afin d'éviter tout désengagement public. Cette clause permettra en particulier de compenser le surcoût généré par la hausse de la TVA pour les revenus très modestes.

La santé est un enjeu collectif

Analysé globalement, ce système permet un financement de l'assurance maladie sûr et solidaire. Considérant les affections à la santé comme faisant partie des risques de l'existence, il est juste de les assumer collectivement par une assurance sociale. Une différence de revenus ne peut pas légitimer une inégalité d'accès à l'assurance de base. Elargir l'assiette de perception des ressources destinées à l'assurance maladie permet de réaliser l'objectif de sécurité financière. Appuyée sur trois piliers macroéconomiques - les revenus, la consommation et l'épargne (fortune) - l'initiative répartit les risques en période de difficultés conjoncturelles et profite des gains de croissance lors d'embellies.

Cependant, un problème se pose pour les revenus très modestes. Aujourd'hui, les primes de ces ménages sont entièrement prises en

charge par des subventions cantonales. Avec une TVA relevée, ils devront payer quelques dizaines de francs par mois. Ces montants doivent donc être compensés par le relèvement des barèmes d'aides et payés par le maintien d'une partie de l'actuel système de subsides cantonaux.

La TVA est plus juste que la prime individuelle

Ces arguments justifient le recours modéré à la TVA. L'analyse de la structure de la consommation montre une corrélation positive entre la hausse des revenus et les dépenses des ménages. La TVA n'est donc pas si antisociale. Elle est en tout cas plus juste que des primes par tête. Par ailleurs, le Conseil fédéral conteste l'initiative mais envisage le recours à la TVA pour financer l'AI. Pourquoi l'imposition de la consommation serait-elle acceptable pour couvrir les dépenses liées à l'invalidité mais pas à la maladie?

L'initiative permet de tordre le cou à l'idée que la prime par tête responsabilise les assurés. En Suisse, même les enfants payent une prime (en fait, leurs parents). Facturer une prime à un bébé ou à un collégien peut-il le responsabiliser quant à sa santé? La prime unique représente un effort financier modéré pour celui qui gagne 10000 francs par mois, alors que l'effort est insupportable pour une famille disposant de revenus moyens. Comment imaginer qu'une telle inégalité puisse responsabiliser les personnes concernées? En fait, l'inverse se vérifie. Ceux pour qui l'effort est important auront tendance à consommer plus afin d'en avoir pour leur argent.

Santesuisse, l'association faîtière des assureurs, et le conseiller fédéral Pascal Couchepin ont déjà présenté leurs arguments contre l'initiative. Aucun ne résiste à une analyse sérieuse. Contrairement à leurs dires, l'initiative est parfaitement compatible avec le système des franchises ou des modèles de *managed care*. Elle permet d'intégrer des différences régionales en introduisant des cotisations modulées géographiquement. Elle peut se mouler sur l'organisation administrative existante et libérer les assureurs du fastidieux travail d'encaissement des primes (le contentieux leur coûte 300 millions par an!). Les assureurs pourront donc se concentrer sur leur métier d'assureur: négocier les tarifs et contrôler les factures.

Le but de *santesuisse* est purement financier: avec le nouveau système proposé, de nombreux assurés pourraient résilier leurs assurances complémentaires. Comme ce secteur est très lucratif pour eux, ils pourraient perdre des millions de francs. Quant au but de Pascal Couchepin... ■

Faire des films, juste des films

Laurent Toplitsch est le gérant et le programmeur du *Zinéma*, la dernière salle monoplex de Lausanne, ouverte en juin 2001. Il est aussi l'un des scénaristes de *On dirait le Sud*, le premier long-métrage de Vincent Pluss. Pour mémoire, le film a été présenté à Locarno, où il a trouvé un distributeur. Il a gagné ensuite le Prix du cinéma suisse à Soleure, attisant la polémique des professionnels de la profession : fâchés d'applaudir une œuvre qui a coûté à peine 3000 francs; indignés d'entendre Pascal Couchepin faire l'éloge des films bon marché produit sans soutien fédéral.

Le succès du film nous rappelle les années soixante et septante, l'affirmation de la Nouvelle vague française, du *free cinema* anglais qui dynamisent le paysage cinématographique européen et qui inspirent des cinéastes suisses. Alain Tanner, Claude Gorretta, Michel Soutter, Fredi. M. Murer, Daniel Schmid, parmi d'autres, tournent des films avec des petits budgets, inventent les structures économiques nécessaires à leur production et, surtout, racontent la Suisse des Suisses aux Suisses.

Mais, les années passent, l'élan créateur s'essouffle, on s'installe. Laurent Toplitsch accuse le cinéma suisse de vivre sous perfusion. On ne produit plus, on administre. L'Office fédéral de la culture, avec sa section consacrée au cinéma, encourage un nombre réduit de films. Ecrits et réécrits pas des équipes de scénaristes pour des comédiens prestigieux, ils

sont livrés ensuite aux jeux de co-productions-distributions internationales dans l'espoir d'un succès public. La description frise la caricature, mais le bilan est piètre.

C'est pourquoi Laurent Toplitsch et d'autres cinéastes se sont mobilisés. *Doegmeli*, pour un excellent cinéma suisse de qualité - persiflage du *Dogma 95* danois - voit le jour au Festival de Locarno en 2000. Manifeste, tract, collectif; il synthétise le désir de cinéma d'une génération. La stratégie est simple: tourner à tout prix au moins deux longs-métrages pour échapper aux critères rigides de l'aide fédérale. C'est la résolution 2.6.1: deux films de 61 minutes chacun. L'action est retentissante. Les médias en parlent. Les professionnels s'interrogent. Trente-deux œuvres sont mises en boîte rapidement. Il y a un peu de tout. C'est très hétéroclite, proche de l'exercice de style. Mais l'envie est là.

L'amour du cinéma

Laurent Toplitsch évoque *Les idiots* de Lars von Triers. Il se souvient du choc salutaire de *Dogma 95*. Il se dit que le cinéma suisse aura importé une fois de plus les raisons de son renouveau, réel ou fantasmé. Trente ans plus tard, l'histoire semble récidiver. Liberté artistique, pauvreté des ressources, refus de la sélection accouchent d'une vitalité brouillonne, mais déterminée. Les films suisses ne sont pas destinés à l'indifférence. *Doegmeli* a resserré les rangs. Un réseau fourmillant assure les contacts et l'entraide. On parle de travail

commun. De solidarité. Comme si le besoin de se retrouver, de se connaître, de se compter autour d'un projet rassembleur, contre la solitude et les échecs désespérants, primait sur les programmes et les contenus. Sans le dire ni l'avouer, Laurent Toplitsch vit de l'amour du cinéma. Comme les autres, il est cinéophile. Dévorateur de films. Son horizon est l'écran; son plaisir la projection. Un film c'est d'abord une vision. Si leurs aînés avaient un objectif dépassant le cadre du cinéma - questionner leur malaise de Suisses en Suisse - leur aspiration est d'abord cinématographique: faire des films.

Pour le faire, il n'est pas indispensable de partir, de s'exporter. Hollywood, c'est le paradis des sots et il y a pas mal de Suisses. On peut faire des films à Lausanne, à Genève, en Suisse et les montrer à Lausanne, à Genève, en Suisse. La circulation d'une région linguistique à l'autre est encore déficitaire. La diffusion est timide et limitée aux aires géographiques voisines. Le fédéralisme - ce partage incompréhensible de compétences entre les cantons (la formation) et la Confédération (les subventions) - est parfois un obstacle. Mais il faut faire des films. C'est tout. *md*

www.doegmeli.ch
www.zinema.ch
www.dogme95.dk
www.kultur-schweiz.admin.ch

La sélection contestée

Le cinéma suisse dépend du financement de la Confédération. Les trois télévisions nationales et les accords de coproductions au niveau européen, dans certains cas, sont ses autres ressources. En revanche, le rôle du marché est dérisoire. Les entrées sont marginales (3% environ sur 17 millions de spectateurs en 2001, par exemple). A quelques exceptions près - *Ernstfall in Havana* de Sabine Boss, par exemple, appro-

chant les 300 mille entrées l'année passée - les films suisses ne sont pas rentables. Les pouvoirs publics, à travers la participation de tous les acteurs de l'industrie cinématographique, choisissent les œuvres dont on soutiendra la réalisation et la diffusion. Le système est à sens unique et centralisé.

Les critères de sélection - qui articulent des aides à l'écriture, à la production et la distribution avec des primes au succès - sont l'enjeu

de la contestation de *Doegmeli*. C'est l'idée de qualité qui est au centre de la dispute. Les membres du collectif accusent son institutionnalisation. La qualité serait une marque déposée par l'Office fédéral de la culture. C'est pourquoi, ils préfèrent s'en débarrasser. Au lieu d'octroyer des sommes importantes à quelques projets triés sur le volet, ils réclament une distribution générale de subventions. La loi des probabilités remplacerait

ainsi la sélection. La qualité découlerait de la quantité.

Plus profondément, *Doegmeli* désire échapper au contrôle de l'Etat. Bien sûr, il revendique son aide, mais sans lui reconnaître l'autorité d'intervenir, de décider et, finalement, d'exercer son pouvoir. Exprimé dans ces termes, le conflit entre l'administration, voire la profession tout entière, et les jeunes cinéastes est destiné à durer. *md*

Sir Edmund et Alinghi

Au sortir de la Seconde guerre mondiale le Népal est un pays fermé. Il ouvre ses portes aux alpinistes en 1950. Un apiculteur de Nouvelle-Zélande, Edmund Hillary, conduit une expédition à la conquête de l'Everest en 1951. C'est la première fois qu'une ascension est tentée par le côté sud. Le Tibet était le lieu de départ traditionnel des tentatives d'escalade. Il est bouclé depuis la prise du pouvoir par les communistes en Chine. Hillary reconnaît les lieux, mais il est arrêté par des séracs et de nombreuses crevasses.

En 1952, une expédition suisse, ou plutôt genevoise, avec Raymond Lambert, tire parti de l'expérience d'Hillary, et emmène avec elle comme chef des Sherpas un certain Tensing Norquay. Les séracs sont franchis, mais Lambert et Tensing échouent cent mètres en dessous du sommet en raison d'appareils à oxygène malheureusement défectueux. L'année suivante, Edmund Hillary, avec Tensing, atteint le sommet le 29 mai à 11 h 30. Dans cette histoire, les Suisses et le Néo-Zélandais se sont relayés, chacun apprenant de l'expédition précédente, Ten-

sing travaillant pour les deux camps.

En 1995, les Néo-Zélandais gagnent la coupe de l'America, la plus vieille compétition sportive de la planète. Ils récidivent en 2000. Ernesto Bertarelli embauche alors les meilleurs marins des antipodes et fait construire un bateau suisse, *Alinghi*, qui lui permet de ramener la coupe en Europe d'où elle était partie en 1851. Cinquante ans après l'Everest, à trois mois près, c'est un autre relais entre ces deux petits pays.

Ainsi l'apiculteur d'Auckland a vaincu sur un terrain, l'alpinisme, que l'on croyait réservé

aux Helvètes, et les Suisses ont gagné sur l'océan qui semblait par excellence un espace réservé aux Néo-Zélandais. Aujourd'hui, Sir Edmund, bien sûr anobli par la reine, et qui connaît bien notre pays, vit toujours à Auckland où il doit sûrement apprécier l'ironie de la situation. Les livres sur la conquête de l'Himalaya oublient souvent Raymond Lambert. Il est vrai que l'on connaît la fameuse réplique adressée à la reine Victoria lorsqu'elle demanda qui était derrière la goélette *America* en 1851: «Madame, il n'y a pas de second...» répondit un amiral. *jpg*

Le film

Quatre coups d'avance

Fruits du talent, de l'intelligence et de l'audace (touchés aussi par un soupçon de grâce), les films réussis se divisent en deux catégories : ceux qui vous proposent un plaisir immédiat et ceux qui vous lancent un défi.

Quatre mariages et un enterrement avec Andy MacDowell, *Un jour sans fin* avec Bill Murray appartiennent à la première catégorie. Ces films vous apportent le bonheur de l'instant, vous réconcilient avec l'existence et finalement vous restituent la disponibilité de l'esprit.

La deuxième catégorie s'impose à vous. Après le plaisir de la vision dans la salle obscure, vient celui de l'analyse de l'œuvre, la reprise de chaque

séquence, la recherche d'un fil conducteur, la compréhension d'un comportement ; cet effort cérébral s'apparente à la décomposition d'une partie d'échecs, comme celui décrit par Gilles Chenailles dans *Le Maître du jeu*. "Fou en A7, c'était brillant, mais Pasakov m'aurait massacré. Il m'aurait vu venir de loin, il aurait immédiatement contré par pion en D4 suivi de fou en A3 : étouffement de mes pièces, développement des siennes, attaque de mon aile-dame, tour en H8, mat."

Les Neuf Reines, du nom d'une planche de timbres-poste de la république de Weimar, est le premier long métrage du réalisateur argentin Fabian Bielinsky. Celui-ci se place sans

détour dans la catégorie des films qui vous accompagnent après leur projection et ne vous laissent aucun répit jusqu'à ce que le jeu devienne clair, comme lorsque Edward G. Robinson retournait la dernière carte (un valet) dans le *Kid de Cincinnati*.

Outre le fait que ce film soit brillant, interprété par des acteurs (Gaston Pauls et Ricardo Darin) talentueux au possible et que le jeu de la caméra, le choix des plans rapprochés et du découpage des séquences naissent d'une haute virtuosité, l'intrigue reste dans votre esprit au premier plan et la solution n'apparaît que dans le dernier plan du film.

Et à ce moment-là, vous comprenez pourquoi un des

personnages de l'arnaque ne pouvait être que gagnant. Ce n'était ni la chance, ni le naturel de ses comparses, ni la cupidité de l'acheteur amoureux de whisky et de timbres-poste, ni les réactions nerveuses, inquiètes, des gens de Buenos Aires. Il devait être gagnant, parce que, comme dans une partie d'échecs, il avait quatre coups d'avance.

Indubitablement, il faut voir ce film. Et en corollaire, se poser la question : la clé de la réussite financière, sportive, professionnelle ou politique réside-t-elle dans l'effort et le mérite ou plus simplement dans cette formule : avoir quatre coups d'avance ?

Eric Braun